

MI MANDAT

EDITO DU MAIRE

Parvenu vers le milieu du mandat que vous nous avez confié, l'heure est venue de porter à votre connaissance les actions entreprises et réalisées ainsi que les projets en gestation.

Nous avons réalisé ces actions avec nos moyens, et il est à noter que l'on ne voit toujours pas venir d'éventuelles aides ou interventions de la communauté de communes, alors que nous avons adhéré depuis plus de cinq ans. La suppression récente de 300 millions d'Euros de dotations de l'Etat ne nous incite pas vraiment à l'optimisme.

Nos contribuables, par contre, s'ils regardent les diverses taxes qu'ils acquittent, ne peuvent ignorer leur appartenance à la communauté, qui s'est par ailleurs élargie depuis le 1^{er} janvier 2017, avec les communautés de Brinon sur Beuvron, Tannay et les communes de Montreuillon et Pouques Lormes.

Quels en seront les effets à court, moyen ou long terme, qui sait ? Certainement pas une baisse de la fiscalité locale, comme vous avez pu le constater sur les charges d'assainissement.

Dans un premier temps, nous avons constaté, en ce qui concerne la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, qu'elle était modulée pour certaines communes, Epiry 6 %, Sardy les Epiry 9%, Corbigny 13 % pour 2 ramassages, quant à nous et les autres communes 12 %, alors que la loi est formelle (Article 1636 B undecies du code général des impôts (CGI)) à service égal, tarif égal.

Le principe de l'égalité des usagers devant les charges publiques ayant été bafoué, nous avons soulevé ce problème auprès de la Préfecture pour que le droit des usagers soit de nouveau respecté.

Si les dotations baissent et que les impôts ne sont pas augmentés, les ressources fiscales diminuent ; en ce qui concerne les revenus du domaine, la hausse des cours du chêne nous avantage, par contre nos revenus agricoles baissent de manière significative, en effet, les fermages baissent de 0,42 % en 2016 et de 3,02 % en 2017 !!!

Nous continuerons donc d'œuvrer pour la commune du mieux que nous pouvons, attentifs à vos observations, remarques ou propositions, dont vous pouvez nous faire part à tous moments.

Guy VADROT, Maire de Marigny sur Yonne



SOMMAIRE

Investissements	2
Investissements (suite) Fleurissement	3
Investissements (suite) et Bois com- munaux.....	4 et 5
Obligations et règle- ments	6
Un peu d'histoire.....	7
En Bref	8



INVESTISSEMENT

Reboisement parcelle 30 et aménagement des accès : 5 700 €

Matériels (débroussailleuse, Tronçonneuse, Nettoyeur haute pression) : 2 040 €

Remplacement portes suite cambriolage : 3 370 €

Sirène : 670 €

Tables : 595 €

Routes 2016 : 26 000 €

Réparation de l'horloge : 1 250 € HT

Carillon Eglise : 550 € HT

Rappel

Impôts :

Contrairement aux bruits parfois répandus, le Conseil Municipal de Marigny sur Yonne n'a jamais augmenté les impôts, s'il y a augmentation, elles relèvent de la part de l'Etat, par la modification des bases, et des autres collectivités.

EN GESTATION, EN COURS OU TERMINEES

Divers aménagements de confort pour les habitants et touristique : bancs, tables de pique-nique, etc...

Un jardin du souvenir pour ceux qui désirent se faire incinérer et un emplacement pour les monuments.

Une opération groupée : remise en état de l'étang et aménagement des abords, et aménagement des locaux sur la place.

Divers travaux de route : rue de la Griotte, route du Thureau (partielle), arasement des bas-côtés de la route de scellins.

Travaux complémentaires sur des opérations antérieures : rue de la Fontaine du Loup (partielle) rond-point du Crot Fourrot, en raison de « malfaçons ».

Projet d'aménagement des bâtiments communaux sur la place, avec créations éventuelles d'activités.



Rond point du Crot Fourrot

*Divers aménagements sont en cours pour ce rond point
(rochers venant de la chaume du Thureau, barrières pour accrocher des fleurs, bancs)*



Rue du Calvaire

Une réalisation en enrobé et remise en état vers le coin propreté, fortement dégradé

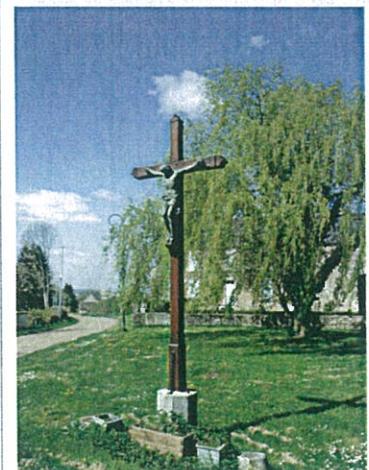
Fleurissement

Le Conseil Municipal a fait un effort.

Nous tenons à remercier Monsieur PETITRENAUD qui nous a fourni gratuitement le bois pour fabriquer la Croix et les barrières décoratives.

Nous souhaitons que les habitants nous aident en procédant à l'arrosage régulier des fleurs.

Les fleurs de la Croix de mission, rue du Calvaire, ont été volées, nous ne les remplaceront pas. Nous n'avons pas trouvé les voleurs.



INVESTISSEMENT

Sirène

La sirène a été installée à l'arrière de l'Eglise, elle va fonctionner en routine, le 1er mercredi de chaque mois à midi.

Elle fait partie des mesures de préventions concernant le risque de rupture du barrage de Pannecièrre.

Il est d'ailleurs rappelé qu'en cas de rupture de ce barrage, la vague de submersion atteindrait le bas du Bourg en 45 mn et mesurerait 15 m de hauteur.



BOIS COMMUNAUX

Les coupes n°5, 6 et 8 ont été vendues (adjugées à CHARLOIS) pour la somme de 6 200 €

Les coupes 9, 10 et 11 ont été vendues (adjugées à CHARLOIS) pour la somme de 9 250 €

Le règlement des affouages a été modifié comme suit :

2 ans sans lot si l'affouagiste n'a pas fait son lot dans les délais

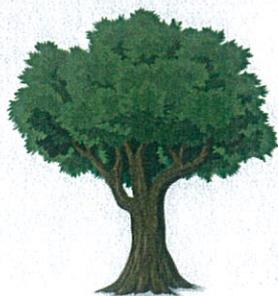
Les bois non vidangés redeviennent la propriété de la Commune au bout d'un an après le délai

Une sanction plus forte pour les affouagistes qui sortent le bois de la commune, soit 3 ans.

Il entrera en vigueur à compter de l'exercice 2017.

La majeure partie des prochains lots seront situés dans le canton de Scellins ; ce qui marque, en effet la fin d'une période, toutes les coupes de la forêt ont été traitées en irrégulier, nous allons maintenant adopter une vitesse de croisière.

Les travaux effectués en régénération et reboisement sont réussis, j'invite d'ailleurs la population à se rendre sur place pour en juger.



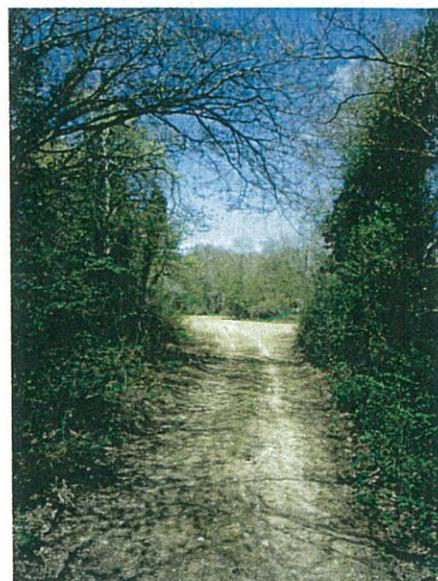
Nous pouvons également organiser une sortie forêt avec le CCAS, si cela intéresse plusieurs personnes.

Nous avons demandé à l'APIAS de nous fabriquer des petites pancartes indicatives des numéros de coupes, ce qui était demandé par les affouagistes pour faciliter la recherche de leurs lots.

En raison d'un retard dû à l'ONF, les lots seront marqués courant septembre/Octobre, les inscriptions seront closes le 15

septembre 2017.

Nos bois communaux, depuis des années, nous permettent de boucler les budgets et d'éviter la hausse de la fiscalité, sous réserve de continuer une gestion lucide et surtout de mettre la « main à la pâte », confier les travaux à d'autres occasionnerait des dépenses importantes qui pèseraient lourdement sur le budget avec les conséquences que l'on imagine surtout en ces temps de réduction des dotations de l'Etat.



Une vue de l'accès à la parcelle 30



Une vue du reboisement de la Parcelle 30

Autres travaux effectués : Nous avons profité du broyeur des lignes pour élarguer la bordure du bois le long du canal, par suite de l'abandon d'entretien de France Telecom, pour un coût de 3840 €

Info pratique

Horaires déchetterie :

Du lundi au samedi
de 9 h à 12 et
de 13 h 30 à 17 h 30
Tél 03 86 20 21 59

Sivom

Ordures ménagères
11 rue des Beuchots
58800 CORBIGNY
Tél : 03 86 20 18 33

SAIEP

Service de l'eau

4 Quai de la Promenade
58800 CORBIGNY
Tél : 03 86 20 18 31

RAPPEL DE QUELQUES OBLIGATION ET REGLEMENT

Ordures ménagères

Certains usagers se sont vu obligés d'acquitter une taxe (135 €) suite à des dépôts d'ordures ménagères sur nos coins propres. Nous sommes obligés de prendre ces mesures, sinon le coin propre se trouverait rapidement dans un état repoussant de saleté.

Si vous avez des ordures qui vous gênent, hors période de ramassage, portez-les à la déchetterie.

Nous vous rappelons également que des bacs mis à disposition dans le cimetière doivent respecter un tri, nous vous demandons donc de faire preuve de plus d'attention.

Le calendrier de ramassage des ordures ménagères du 2ème semestre est disponible en Mairie.



Bruit

Particuliers : Du lundi au Vendredi de 8 H 30 à 12 H et de 14 H à 19 H

Samedi de 9 H à 12 H et de 14 H à 18 H30

Dimanche et Jours fériés : de 10 H à 12 H

Professionnels : Tous les jours de la semaine de 20 H à 7 H, les nuisances sonores sont interdites et toute la journée les dimanches et jours fériés, sauf en cas d'intervention nécessité par l'urgence et pour les activités agricoles pendant les récoltes.

En outre, l'emploi d'appareil sonore d'effarouchement des animaux est interdite du coucher du soleil au lever du jour.

UN PEU D'HISTOIRE

Le Conseil Municipal, dans sa séance du 05 octobre 2016, a décidé de baptiser la place du village : Place Sainte Bathilde.

Ce choix a été motivé en raison de la place importante qu'occupe la Reine de Neustrie dans l'histoire de Marigny.

En 639, Marigny appartient au royaume de Neustrie, et Dagobert, son roi meurt cette même année.

Clovis II, âgé de 3 ans, lui succède.

En fait, c'est Archenaud, le Maire du Palais, qui gouverne. Puis entre 643 et 650, entre en scène, Bathilde, née en Angleterre, enlevée par des pirates, puis achetée comme esclave par Archenaud.

Clovis II, épouse Bathilde, qui devient Reine de Neustrie.

En 657, mort de Clovis II. Son fils Clotaire III, âgé de 5 ans, lui succède.

Par la suite, Ebroin devient Maire du palais, puis c'est Léger, Evêque d'Autun qui est rappelé par la Reine Bathilde à PARIS, après que les nobles l'aient choisi.

Pour finir, il en résulte une terrible animosité entre Ebroin et Léger, qui finira très mal pour ce dernier.

Pour ce qui nous intéresse, c'est bien la Reine de Neustrie qui a donné à nos lointains prédécesseurs, les droits d'usage sur les bois et les chaumes, qui sont à l'origine de sa propriété actuelle de la commune ; même si par la suite, elle a donné Marigny en propriété à Léger.

Bathilde, sur la fin de sa vie, s'est retirée au couvent, puis elle fut canonisée.

La place où l'Eglise et la Mairie furent construites, sont en fait une ancienne chaume, elle portera désormais le nom de celle qui nous l'a donné.



Mairie

Ouverture :

Mardi et samedi

de 9 h 15 à 12 h 15

Tél 03 86 20 06 13

Courriel :

marignysuryonne@wanadoo.fr

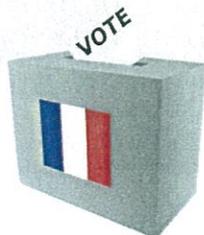
Info

Les cartes d'identités sont désormais de la compétence de certaines communes.

Vous devrez vous rendre à Corbigny pour vos demandes.

Dernière minute

Les élections sénatoriales auront lieu le 24 septembre 2017. Dans sa séance du 30 juin 2017, le Conseil Municipal a élu à l'unanimité, Guy VADROT comme grand électeur représentant la Commune.



MANIFESTATIONS PASSES

La fête de la musique a été reprise par le C.C.A.S. et a eu lieu le samedi 24 juin, nous avons passé une agréable soirée avec l'Harmonie Municipale de CORBIGNY et le Groupe ROAD TRIP dirigé par Julien LANGEVIN.

14 juillet : A l'occasion de la fête Nationale, nous avons vécu une soirée bien remplis avec feu d'artifice, retraite au flambeau, orchestre et grillades.

Four : Nous avons remis en fonctionnement le four communal, à l'occasion de ces fêtes. Il est en parfait état et nous a permis de faire cuire diverses viandes avec succès.

Il y a lieu de méditer pour de futures manifestations

Une voisinade a eu lieu à Sauvigny, c'était une première, qui fut un succès malgré le temps qui s'est dégradé en fin de soirée.

Le Maire et le Conseil Municipal remercient les bénévoles du C.C.A.S. et autres qui participent à toutes ces activités.

MANIFESTATIONS A VENIR

Exposition :

La traditionnelle exposition artistique aura lieu les 26 et 27 août prochain.

Fête de Noël : elle aura lieu le 16 décembre 2017

Repas d'Automne : il aura lieu le 1er octobre (sauf modification).

